

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision n° 16316 du 2 mars 2015 portant attribution
des échelons exceptionnels du grade de capitaine**

NOR : INTJ1505797S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie,

Décide :

Article 1^{er}

Sont admis à l'échelon exceptionnel de leur grade, les capitaines désignés ci-après :

À compter du 1^{er} août 2015

Derycke Emmanuel	176247	8028362	9259012082	Région de gendarmerie de Franche-Comté
Duval Samuel	166446	8022862	8762010243	Région de gendarmerie de Bourgogne
Legendre Philippe	133643	5311701	8472030701	Région de gendarmerie de Bretagne – zone de défense et de sécurité Ouest
Loyer Pierre	111604	5150759	8062041322	Région de gendarmerie de Haute-Normandie

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 mars 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, adjoint au directeur
des personnels militaires de la gendarmerie nationale,*
J.-C. GOYEAU